

LETTRE INFO

Le rendez-vous des expéditeurs-exportateurs en fruits et légumes

N°7



Juillet 2026

ACTUALITES



Report de la REP Emballages professionnels au 1^{er} janvier 2027

C'est officiel, le Ministre de la Transition Ecologique Mathieu Lefebvre a entériné la date du **1^{er} janvier 2027** pour une mise en place « opérationnelle » de la REP Emballage professionnel. Ceci répond partiellement à nos attentes puisque nous nous sommes mobilisés depuis 18 mois sur le caractère coûteux et complexe de cette mesure. Toutefois, il nous reste des réponses à avoir à certaines de nos interrogations ; les contacts avec les Pouvoirs Publics et dans le cadre d'Interfel se poursuivent.

Mais entrée en vigueur du PPWR au 12 août 2026

Pour rappel, le règlement relatif aux emballages et déchets d'emballage **PPWR** entre en vigueur le **12 août**. Si nous nous étions focalisés sur les mesures relatives à la suppression des emballages plastiques pour les Fruits et Légumes (annexe V du règlement, entrée en vigueur en 2030) et sur la REP emballage professionnel (entrée en vigueur repoussée au 1^{er} janvier 2027), les mesures générales liées notamment aux substances nocives entrent bien en application cet été.

2 mails informatifs vous ont été adressés depuis notre dernière lettre information. Des questions restent encore en suspens, pilotées par Interfel en France et Freshfel en Europe, mais nous sommes à votre disposition pour plus de détail pour remplir vos obligations de fabricants.

Prochaines étapes informatives :

- GT Interfel emballage logistique le **31 août**
- Webinaire CGF en **septembre**





Conjoncture

Les campagnes de produits d'été s'enchainent avec précocité et difficultés pouvant être liées aux épisodes caniculaires successifs.

Les réunions de marché conjoncturelles sont toujours hebdomadaires et vous en recevez les informations chaque semaine, n'hésitez pas à nous transmettre des demandes à porter au niveau interprofessionnel sur les différents produits (alertes, débuts de campagne...).

Sur le front des incendies, plusieurs cellules de crise ont été mises en place (une information a été adressée aux entreprises de Nouvelle Aquitaine et un point sur les mesures sociales figure dans la partie outils et information).

Une note récapitulative de la situation de la filière a été adressée par Interfel au Ministère de l'Agriculture le **23 juillet** pour alerter sur la situation des opérateurs de l'amont. Note disponible auprès de valerie.avril@aneefel.com

Une enquête est lancée par le CTIFL sur les conséquences de la sécheresse :



Cet été 2026, les épisodes de fortes chaleurs et de canicules mettent la filière des fruits et légumes frais à rude épreuve. Disponibilité des produits, qualité, conservation, transport, organisation du travail, coûts... Quels effets avez-vous concrètement observés dans votre activité et quelles solutions avez-vous mises en place ?

Nous vous invitons à répondre au questionnaire **avant le 30/09/2026**.

Nous vous remercions par avance pour le temps consacré à cette enquête. [Je réponds à l'enquête](#)



Actualités Sociales



Conseil d'Administration AGP-EEFL

Un conseil d'administration de l'Association pour la Gestion du Paritarisme de l'Expédition et Exportation de Fruits & Légumes (AGP-EEFL) a été organisé le **2 juillet**. Après avoir rappelé le montant du résultat excédentaire de l'AGP-EEFL sur 23 mois, les administrateurs, ont validé le principe de la constitution d'une réserve, avant la répartition du solde entre l'ANEEFEL et les organisations syndicales à part égale comme prévu dans l'accord relatif au financement du paritarisme de 2023. Une assemblée générale mixte sera organisée le **8 septembre** afin de valider le montant du solde à répartir.

Commission Paritaire ANEEFEL

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la Branche s'est également réunie le **2 juillet**. Comme évoqué dans la lettre info précédente, les négociations salariales avec les partenaires sociaux démarrées en juin se sont poursuivies avec une proposition d'augmentation sur les niveaux I à V de la catégorie Ouvrier/Employé. Le collège patronal a proposé d'attendre de voir comment allaient se dérouler les deux mois de production d'été et l'évolution du climat géopolitique pour organiser une dernière séance de négociation le **8 septembre**.



La restitution des travaux sur la nécessité de réviser les grilles de classification a eu lieu en présence de l'ANACT et du consultant missionné depuis 1 an, Monsieur GISBERT. Les membres de la CPPNI disposent maintenant de feuilles de route pour la 1^{ère} et 4^{ème} gamme pour démarrer la phase des négociations comme cela est prévu tous les 5 ans selon le code du travail. Les partenaires sociaux souhaitent conserver les critères classants comme méthode de classification mais travailler sur la simplification des grilles et le déploiement d'outils pédagogiques pour accompagner les entreprises.



Plaisir et Confiance : quelque chose se prépare !

Chez Plaisir et Confiance, quelque chose se prépare. Comme le plaisir, ça se partage, du tout nouveau contenu de promotion de la charte (photos et vidéos) est en cours d'élaboration. L'équipe d'Après La Pub est venue en Provence début juillet pour filmer du contenu authentique, avec les producteurs et expéditeurs engagés dans la démarche. Nous avons hâte de vous partager le résultat. N'hésitez pas à aller suivre Plaisir et Confiance sur [LinkedIn](#) pour être les premiers spectateurs.





FeL PARTENARIAT : Calendrier de formation second semestre 2026

Le calendrier des formations FeL PARTENARIAT du second semestre, ainsi que les bulletins d'inscription ont été adressés aux entreprises FeL PARTENAIRES.

Si vous souhaitez intégrer la démarche, développer et/ou approfondir vos connaissances et compétences, et celles de vos collaborateurs/trices, vous pouvez renvoyer vos bulletins d'inscription. Les formations du CTIFL sont des outils sur mesure pour vous, professionnels engagés dans la démarche.

- La formation initiale est obligatoire pour chaque nouveau responsable FeL PARTENARIAT de l'entreprise.
- La formation de renouvellement doit être suivie tous les 3 ans par le responsable FeL PARTENARIAT.
- La formation agréage est obligatoire pour le responsable agréage de l'entreprise tous les 5 ans.

Les bulletins d'inscription sont disponibles auprès de laurie.moya@aneefel.com

2 ^{ème} semestre 2026	Rungis	Lomme	Saint-Rémy	Lyon Corbas	Carquefou	Sud-Ouest Montauban
Formation initiale 2j	3-4 novembre	22-23 septembre	13-14 octobre			
Formation de renouvellement 1j	17 novembre (à la place 7 novembre)	23 novembre	17 novembre	24 novembre	1 octobre	6 octobre
Formation pour les agréateurs 1j	21 octobre	30 septembre	6 octobre	6 octobre		
Formation BPH-HACCP 2j		24-25 novembre				



Vote du projet de loi d'urgence agricole

Le **21 juillet**, le Sénat s'est prononcé par un vote définitif sur le projet de loi d'urgence agricole (214 voix pour et 111 voix contre). Le **20 juillet**, l'Assemblée nationale a nettement adopté le texte (296 voix contre 224) dans sa version élaborée par la commission mixte paritaire le 16 juillet 2026. La ministre de l'Agriculture s'est dite satisfaite de l'adoption du texte qui a été « *travaillé avec les agriculteurs* » et qui permet de « *mieux les protéger contre la concurrence déloyale* ». En parallèle, le Premier ministre a appelé à ne pas « *instrumentaliser à des fins politiciennes* » cette loi, après l'adoption du texte dans un contexte tendu.

La Commission mixte paritaire a, en particulier, prévu que les cultures de betteraves sucrières, pommes, cerises et noisettes pourront bénéficier d'une dérogation, sur avis scientifique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), pour l'utilisation de 2 insecticides de la famille des néonicotinoïdes : le flupyradifurone ou l'acétamipride. Ce régime d'exception à l'interdiction en France de ces produits est limité à 3 ans.

Sur la question de l'eau, les zones humides créées par une installation de stockage pourront, sous certaines conditions, être comptabilisées parmi les mesures compensant la destruction ou l'altération d'autres zones humides. Les agences de l'eau restent sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, mais les ministères de l'Agriculture, de l'Économie, de la Santé et de l'Aménagement du territoire sont davantage associés aux décisions relevant de leurs compétences.

Dans un contexte de sécheresse et de fortes chaleurs, le projet de loi conserve l'objectif de doubler d'ici à 2035 les volumes de stockage d'eau destinés aux usages agricoles. Il facilite également la création, l'extension ou la remise en service d'ouvrages de stockage.

En parallèle, le texte prévoit une labellisation des « projets d'avenir agricole » afin de renforcer la souveraineté alimentaire française et européenne ainsi que de pérenniser l'éligibilité des produits bénéficiant de la certification environnementale de niveau 2 (CE2). Sur les articles concernant les relations commerciales, la Commission a conservé intact l'article sur les tunnels de prix.

A noter qu'un article a été rajouté en CMP, qui prévoit que lorsque le prix de vente est directement imprimé sur l'emballage des fruits et légumes, frais ou sec, il est apposé dans le champ visuel et à proximité immédiate de la mention relative à l'origine des produits.

Le conseil constitutionnel a été saisi le **24 juillet**.



[PROJET DE LOI d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles](#)

OUTILS ET INFORMATIONS



Accompagnement des entreprises dans le cadre des incendies exceptionnels

Le ministère du travail et des solidarités a réalisé un guide pour accompagner les entreprises dans le cadre des incendies exceptionnels consultable via :

→ [FAQ](#)



Précisions sur l'abricot confiture

Une réunion avec la DGCCRF et Interfel s'est tenue le **9 juillet** sur la mention abricot confiture.

La DGCCRF indique que cette mention volontaire peut être utilisée dès le stade de la première commercialisation MAIS précise que plusieurs points doivent être respectés pour l'utilisation de toute mention volontaire quelle qu'elle soit :

- Le produit doit respecter les normes de commercialisation (norme générale, norme spécifique ou norme CEE-ONU le cas échéant)
- La mention ne doit pas apparaître sur le pavé de normalisation présent sur le colis ou l'UVC → il est cependant possible de le faire figurer ailleurs sur le colis / UVC ou de le rendre visible à l'aide de bande, complexe, coin etc...
- La mention ne doit pas être trompeuse telle que définit par le règlement INCO (cas de toute allégation)

NB : Cette mention peut être précisée sur tout document de traçabilité (facture...) ou affiche permettant d'assurer une information complète (hors pavé de normalisation).

Par ailleurs, la DGCCRF précise que cette mention volontaire n'est pas équivalente à « produit destiné à la transformation » pour une transformation par le consommateur pour son usage personnel qui doit être mentionné au stade de détail pour déroger aux normes de commercialisation (règlement UE 2023/2429).

INTERFEL rédigera une note récapitulative des informations échangées lors de cette réunion qui sera validée par la DGCCRF et vous sera transmise.



Convention nationale d'objectifs (CNO)

Une nouvelle Convention Nationale d'Objectifs (CNO), fixant un programme d'actions de prévention spécifique à différents secteurs d'activité dont celui du commerce de gros alimentaire, vient de paraître. Elle permet aux PME dont l'effectif global est inférieur à 200 salariés de bénéficier d'une aide financière pour réaliser des projets visant à améliorer les conditions de santé et sécurité au travail.

Un webinaire sera organisé par l'ANEEFEL le **mardi 1^{er} septembre** à 11h avec Marie VALLON, Directrice des Affaires sociales et Formation de la CGF qui présentera les objectifs de cette convention, les opportunités qu'elle offre aux entreprises des secteurs concernés ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

- [Webinaire](#) consacré à l'« Étude des potentialités de réduction des gaz à effet de serre de la logistique de la filière fruits et légumes frais » le **mercredi 16 septembre** de 14h30 à 15h30.



Autres documents

- 🔗 [CTIFL || Synthèse travaux abricot](#)

Document disponible sur le site [ANEEFEL](#) :

- 🔗 Rapport de branche EEFL
- 🔗 Attractivité des métiers 2026

A VENIR



Ateliers régionaux Fruits et Légumes à Saint Rémy de Provence !



Réservez votre date du **19 novembre** !

Organisé par le Comité Régional Interfel PACA, ouvert à tous les professionnels de la filière, ateliers et outils vous permettront de mieux connaître et vous approprier les outils mis à votre disposition par Interfel et le CTIFL.

L'équipe de l'ANEEFEL sera également présente.

Nous espérons vous y voir !

Inscription obligatoire : [Formulaire à remplir](#)

Août – Sept – Oct 2026

31/08 → GT Emballage Logistique Interfel

01/09 → Présentation de la nouvelle Convention Nationale d'Objectif – Webinaire ANEEFEL - CGF

08/09 → Commissions Paritaires de Branche

09/09 → Comité RSE Interfel

15/09 → Commission Economie Interfel

29/09 → Conseil d'Administration Interfel

01/10 → Journée Salade CTIFL Chateaufort

